



BEIE

**BUREAU D'ÉCOLOGISTES POUR IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX**

beienature003@gmail.com

+243 999 097 676

+243 830 445 282

Justice **NO : F92/42.459**

RD Congo/Province du Nord-Kivu

N/Réf : 001/COORD/BEIE/SDR-NK/2025

Beni, le 06 Septembre 2025

LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DE LA COPEVI ET REPRESENTANTS DES COMITES DES PECHEURS SUR L'ACCOMPAGNEMENT OPAQUE A LA GESTION DU LAC ÉDOUARD

Objet : Méfiance et Rejet des responsabilités par la COPEVI et Représentants des comités des Pêcheurs d'accompagnement à la gestion du lac Édouard.

A l'Attention de la COPEVI et Représentants des Comités des pêcheurs au lac Édouard.

COPEVI et Représentants des Comités des pêcheurs du lac Édouard,

BEIE, organisation de la société civile congolaise engagée dans la protection de l'environnement, et travail à défendre efficacement les droits sur l'environnement et humains. Son mandat principal est de promouvoir la sûreté, le bien-être de services écosystémique et des Droits Humains (DDH) en République Démocratique du Congo.

Chers COPEVI et Représentants des Comités des pêcheurs, BEIE souhaite attirer votre attention sur une situation préoccupante liée à la gestion du lac Édouard partie intégrante du Parc National des Virunga.

Le lac Édouard appartient au domaine public de l'État, reconnu comme inaliénable, incessible et imprescriptible ; sa gestion est encadrée par plusieurs textes légaux, dont en violation flagrante de ces textes légaux en vigueur compromet l'intégrité écologique de cette espace liquide et mettra en péril la souveraineté écologique de ces ressources.

Il y a plus de 2 décennies le comportement des acteurs impliqués à l'accompagnement de la gestion du lac Édouard et le système d'exploitation des ressources halieutiques reste dominé par des nombreux problèmes qui constituent l'épine dorsale sur laquelle repose les conflits d'intérêt des acteurs impliqués dans l'accompagnement de la gestion du lac Édouard. Pouvons-nous citer, à titre exemplatif : COPEVI,

ICCN, FORCE NAVALE, REPRESENTANTS DES COMITES DES PECHEURS, AGRIPEL, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT et LA SOCIETE CIVILE ; les conflits que mènent ces acteurs entre eux rongent la gestion du lac Édouard. Cependant, les échecs sont plus manifestes que les succès à l'issue de toutes les initiatives entreprises. Ceci se traduit par une méfiance et rejet des responsabilités des certains acteurs clés impliqués dans l'accompagnement de la gestion du lac Édouard dont la COPEVI et les représentants des comités des pêcheurs dont identifiés au premier.

COPEVI et les représentants des comités des pêcheurs, ces deux acteurs ne s'entendent pas au sujet d'accompagnement de la gestion du lac Édouard, et cela déséquilibre l'ICCN en tant qu'acteur principal et moteur à la gestion du lac Édouard.

Chers COPEVI et Représentants des comités des pêcheurs, la gestion du lac Édouard nécessite une approche équilibrée qui prenne en compte les besoins des différentes parties prenantes, y compris les pêcheurs, les écologistes et les autorités locales. L'opacité d'accompagnement que mène la COPEVI et Représentants des comités de pêche à la gestion du lac Édouard a déjà conduit à des conflits d'intérêt qui ont déjà créée des répercussions directe aux communautés qui dépendent des ressources halieutiques du lac Édouard. Cette opacité d'accompagnement que mène la COPEVI et Représentants des comités de pêcheurs s'articule autour des 5 composantes ci-après :

1. Manque de transparence :
Lorsque les décisions concernant la gestion des ressources aquatiques sont prises sans la participation ou l'information adéquate des pêcheurs et des communautés, cela entraîne des résistances.
2. Durabilité de la pêche :
Absence de réglementation stricte et de suivi entraîne la surexploitation des ressources et dégrade l'écosystème du lac.
3. Impact environnemental :
Répercussions sur la biodiversité locale, affectant non seulement les espèces de poissons, mais aussi les autres organismes aquatiques et terrestres.
4. Économie locale :
Met en péril les moyens de subsistance des communautés des pêcheurs locaux et entraîne des effets économiques négatifs.
5. Dialogue et collaboration :
Une approche collaborative impliquant tous les acteurs concernés (pêcheurs, écologistes, autorités locales) est essentielle pour assurer une gestion efficace et durable du lac.

La COPEVI et Représentants des comités des pêcheurs, il faut savoir que des initiatives qui promeuvent une gestion transparente, participative et durable sont cruciales pour préserver le lac Édouard et les communautés qui en dépendent.

Chers COPEVI et Représentants des comités des pêcheurs, conjuguez vos efforts ensemble pour restaurer vos images d'accompagnement à la gestion du lac Édouard. Et pour y arriver ces 9 principes ci-dessous doivent être prise en compte, dont :

1. Participer à la surveillance active des activités de pêche ;
2. Contrôler des activités de pêche en représentant les intérêts des pêcheurs ;
3. Collaborer avec d'autres acteurs pour collecte des données de production fiable ;

4. Sensibiliser les communautés locales aux enjeux de la pêche durable et mode de l'exploitation rationnelle des ressources du lac ;
5. Informer les pêcheurs sur les règlementations de pêche en vigueur ;
6. Promouvoir le développement de la pisciculture intensive comme alternative durable à la pêche dans le lac ;
7. Jouer un rôle de médiateur dans les conflits entre pêcheurs ou entre pêcheurs et autres acteurs ;
8. Mener des actions de plaidoyer et de lobbying pour mobiliser les habitants de la zone contre les projets potentiellement nuisibles pour l'environnement du lac ;
9. Sensibiliser les communautés locales à l'importance d'une gestion durable des ressources halieutiques du lac.

En revenant à ces 9 principes ci-haut, une fois appliqués par la COPEVI et Représentants des comités des pêcheurs dans la sincérité, l'ICCN aura une trace qui le permettra d'imposer son autorité sur cet espace liquide via des textes légaux relatifs à la conservation et à cela l'ICCN sera capable au lac Édouard de :

- Lutter contre le parallélisme des numéros de pêche ;
- Réduire les conflits liés à l'usage abusif des numéros de pêche ;
- Faciliter le contrôle et le suivi des pirogues de pêche sur le lac ;
- Réduire sensiblement le surnombre des pirogues de pêche sur le lac ;
- Contribuer à l'augmentation du stock halieutique et ainsi réduire la traversée des pêcheurs Congolais dans les eaux territoriales Ougandaises à la recherche des poissons.
- Sensibilisation et Éducation ;
- Gestion des conflits ;
- Gestion des Ressources Naturelles

Dans l'espoir que notre lettre ouverte attirera vos augustes attention avec fermeté et diligence pour préserver ce patrimoine naturel.

Dans l'attente de votre réponse prompte et favorable, nous vous prions d'agréer, chers COPEVI et Représentants des comités des pêcheurs au lac Édouard, l'expression de notre haute considération patriotique et écologique de ce jour.



Fait à Beni, le 06 Septembre 2025

Pour BEIE/Asbl

Joël KABWASA MUBAGWA

Directeur Exécutif